



BANQUE des
TERRITOIRES



**Les offres de la
la Banque
des Territoires pour
la rénovation
énergétique des
bâtiments publics**

L'efficacité énergétique des bâtiments publics

En France, le décret tertiaire issu de la loi ELAN, fixe des objectifs réglementaires ambitieux afin de réduire les consommations d'énergie des bâtiments tertiaires dans les années à venir. Une transition écologique et énergétique qui passe donc par la rénovation énergétique des bâtiments publics.

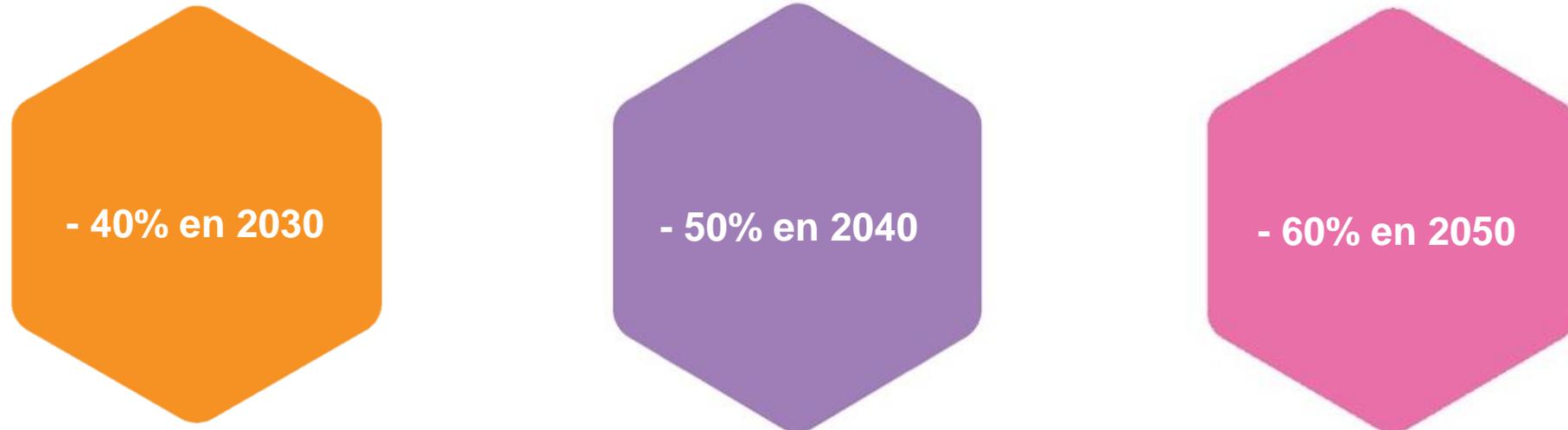
L'efficacité énergétique des bâtiments publics est régie par :

- La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- Le Plan Climat qui inscrit les mesures à prévoir jusqu'en 2050, et vise à éradiquer la précarité énergétique ;
- La Loi ELAN, qui pose les grandes lignes de l'obligation de réduction de la performance énergétique du parc tertiaire.



Les objectifs fixés

Les objectifs de réduction des consommations énergétiques à horizon 2050 :



Les bâtiments tertiaires représentent **973,4 millions de m²** en France, soit **plus d'un tiers** de la consommation d'énergie du secteur du bâtiment.

Source : Ademe – Chiffres clés 2018 Climat air et énergie

L'offre de la Banque des Territoires pour la rénovation énergétique des bâtiments et la maîtrise de l'éclairage public urbain

Objectif

Accompagnement des travaux de rénovation et réalisation d'études techniques, juridiques et financières nécessaires pour mettre en place des projets.

Prêt

Prêts long terme Transformation Ecologique :

Il finance des opérations de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Ceux-ci doivent avoir fait l'objet d'un diagnostic énergétique préalable et viser un objectif d'au moins 30 % de réduction des consommations d'énergie.

Dispositif Intracting :

Il finance des travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et les infrastructures publics permettant de générer des économies d'énergie avec un temps de retour limité de 13 ans maximum.

Ingénierie

Accompagnement à l'aide à la décision pour la structuration et le montage de projets de rénovation énergétique

- Appui à la réalisation de plans d'action énergétique sur le patrimoine et études de faisabilité
- Appui opérationnel au montage juridique et financier des opérations, étude des modèles de portage, recensement des financements, préparation au dépôt des dossiers



01

**Le prêt long
Terme
Transformation
Ecologique**

Prêt Transformation écologique : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Le bâtiment doit avoir fait l'objet d'un **diagnostic énergétique** *, et viser un objectif d'au moins **30 % de réduction** des consommations d'énergie.

En complément des travaux bâtimentaires le prêt finance :

- L'acquisition bâtimenaire
- Les équipements concourant à la performance énergétique de l'opération (chaufferie, installation d'énergie renouvelable)
- Les études
- La construction d'extensions (dans la limite de 20% de la surface plancher existante)

* *contacter la FDE 62 pour un appui à la réalisation des diagnostics énergétiques*



En 2022, les bâtiments français étaient responsables de 18% des émissions de GES

Exemples d'opérations finançables :

- Rénovation d'une mairie
- Rénovation d'une école
- Rénovation de l'Eclairage public

02

Le Dispositif Intracting

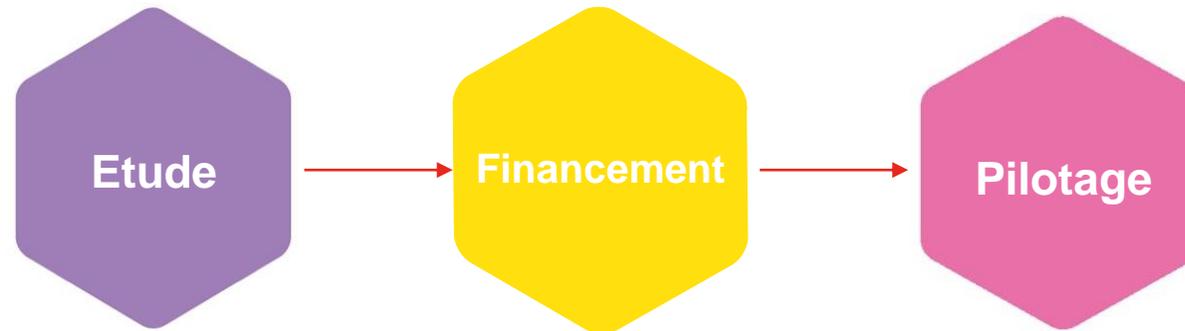
Vous souhaitez réduire votre consommation énergétique de vos équipements, bâtiments, de l'éclairage public ?



- Le dispositif Intracting est la solution permettant de faire émerger les projets
 - ✓ Une étude réalisée en amont du projet permettant de cibler les actions de performance énergétique
 - ✓ Un financement calibré à l'appui de l'audit énergétique
 - ✓ Un accompagnement en amont et un examen de la performance des actions entreprises

Le dispositif Intracting, qu'es aquo ?

- Le dispositif Intracting permet de bénéficier d'un financement attractif pour mettre en œuvre des actions de performances énergétique, principalement des travaux de faible ampleur, qui vont permettre de générer des économies d'énergies immédiates
- Dispositif en « mode projet » en 3 phases :



- Les économies d'énergie (électricité, gaz, carburants et autres énergies fossiles) sont évaluées et monétisées. Elles **allègent ainsi la consommation énergétique, et donc les charges de fonctionnement des différentes infrastructures** gérées par les collectivités territoriales et/ou personnes publiques.

Quels sont les avantages ?



- Dispositif d'accompagnement complet des collectivités locales « en mode projet » sur des travaux d'économies d'énergie sous un angle à la fois technique et financier



- Synergies avec les différents services de la collectivité : experts techniques et directeurs administratif et financier



- Financement à conditions avantageuses en particulier sur les travaux d'économies d'énergie liés aux bâtiments publics



- Des économies d'énergie générant des gains économiques immédiates démontrant l'opportunité de réaliser des travaux et permettant de lutter contre le coût de l'inaction

Comment fonctionne la conduite du projet ?



Les acteurs techniques
Pour la phase d'étude en amont
et le suivi



Collectivités locales et
leurs groupements,
Syndicats d'énergie

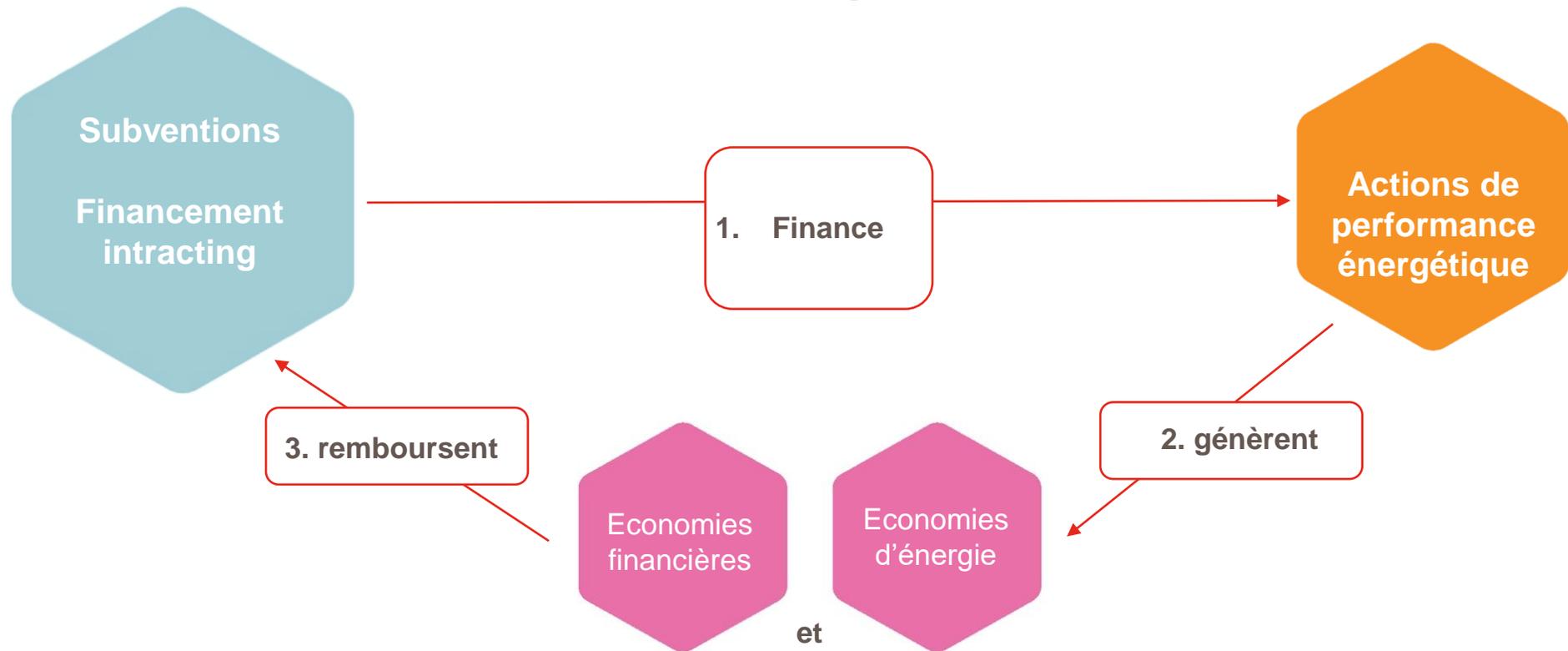
2 interlocuteurs

Le comité de pilotage qui doit être mis en place à l'issue du financement, réunit ces 2 acteurs et la Banque des Territoires



Les acteurs financiers
Interlocuteurs privilégiés pour la
phase de financement et le suivi

Mécanisme du dispositif Intracting



- Les travaux doivent générer des économies d'énergie permettant un retour sur investissement avec un temps limité, soit 13 ans maximum.
- Les gains économiques annuels doivent couvrir les échéances annuelles du prêt

Quels sont les types d'opérations financées par Intracting ?

- Réalisation de travaux de rénovation énergétique sur les bâtiments et infrastructures publics de toutes sortes : universités, écoles, équipements culturels et sportifs, hôpitaux et bâtiments administratifs.



Chauffage



Production
d'eau chaude



Ventilation



Eclairage public

Caractéristiques financières

Mobilisation du prêt	2 lignes maximum par contrat
Montant minimum	100.000 €
Montant maximum	Intracting classique : 5 M€ Intracting mutualisé : 10 M€
Commission d'instruction	0,06% du montant du prêt
Phase de préfinancement	
Durée de la phase de préfinancement	24 mois maximum
Taux	Taux fixe (barème mensuel)
Calcul des intérêts	Proportionnel Exact/365
Paiement des intérêts	Paiement trimestriel sans capitalisation ou en fin de préfinancement (si < à 12 mois)
Remboursement des sommes mobilisées	Remboursement possible sans indemnité
Pénalité de dédit	Aucune
Phase d'amortissement	
Durée d'amortissement	13 ans maximum
Profil d'amortissement	Echéances constantes
Périodicité	Trimestrielle
Taux	Taux fixe (barème mensuel)
Calcul des intérêts	Proportionnel 30/360
Indemnité de remboursement anticipé	Remboursement possible sans indemnité
Réaménagement	Absence de réaménagement automatique en cas d'économies fi < aux simulations

2 enveloppes :

- Bâtiments publics**
 - ✓ 200 M€
 - ✓ taux du mois en cours
- Eclairage public**
 - ✓ 100 M€
 - ✓ Taux du mois en cours

03

EduRENOV :
**Une offre d'ingénierie et
de prêts spécifique pour
les bâtiments scolaires**

Une nouvelle offre qui mixe ingénierie et prêts : le programme EduRénov

ÉDURÉNOV

Rénovation énergétique du bâti scolaire



Le programme **EduRénov**, est le **programme national pour la rénovation énergétique des bâtiments scolaires** lancé par la Banque des Territoires et ses partenaires en mai 2023.

Il vise à **accélérer et massifier la rénovation énergétique des écoles, collèges, lycées et bâtiments annexes** en fournissant aux collectivités locales les outils et ressources nécessaires à la réalisation de leurs projets.

EduRénov en quelques chiffres

LES OBJECTIFS

10 000

projets de rénovation de bâti scolaire emblématique valorisés, accompagnés et/ou financés d'ici 2027

40%

d'économie d'énergie pour les projets intégrant le programme

LES MOYENS

50 M€

pour financer l'ingénierie nécessaire pour aider les collectivités à se lancer (audits énergétiques, études, AMOE...)

2 Mds€

pour financer des travaux de rénovation énergétique (prêts)

Une nouvelle offre qui mixe ingénierie et prêts : le programme EduRénov

Pour faciliter et accélérer la rénovation énergétique des bâtis scolaires, EduRénov propose aux collectivités locales un **accompagnement clé en main**, quel que soit le niveau de maturité de votre projet :



- ① **Des ressources, des outils et un accès à une communauté** de pairs pour **définir son projet**
- ② **Un appui en ingénierie** pour structurer son projet et se lancer
- ③ **Des solutions de financement préférentielles** de la Banque des Territoires et ses partenaires pour **financer son projet**
- ④ **La valorisation de son projet** via une communication dédiée pour **inspirer d'autres collectivités**



BANQUE des
TERRITOIRES



Vos contacts

Dans le Pas-de-Calais

Vos contacts



Sandrine Bonnot

Directrice Territoriale Pas-de-Calais
Sandrine_bonnot@caissedesdepots.fr
06.73.68.99.92



Julie Delattre

Chargée de Développement Territorial
Julie_delattre@caissedesdepots.fr
07.85.76.32.39



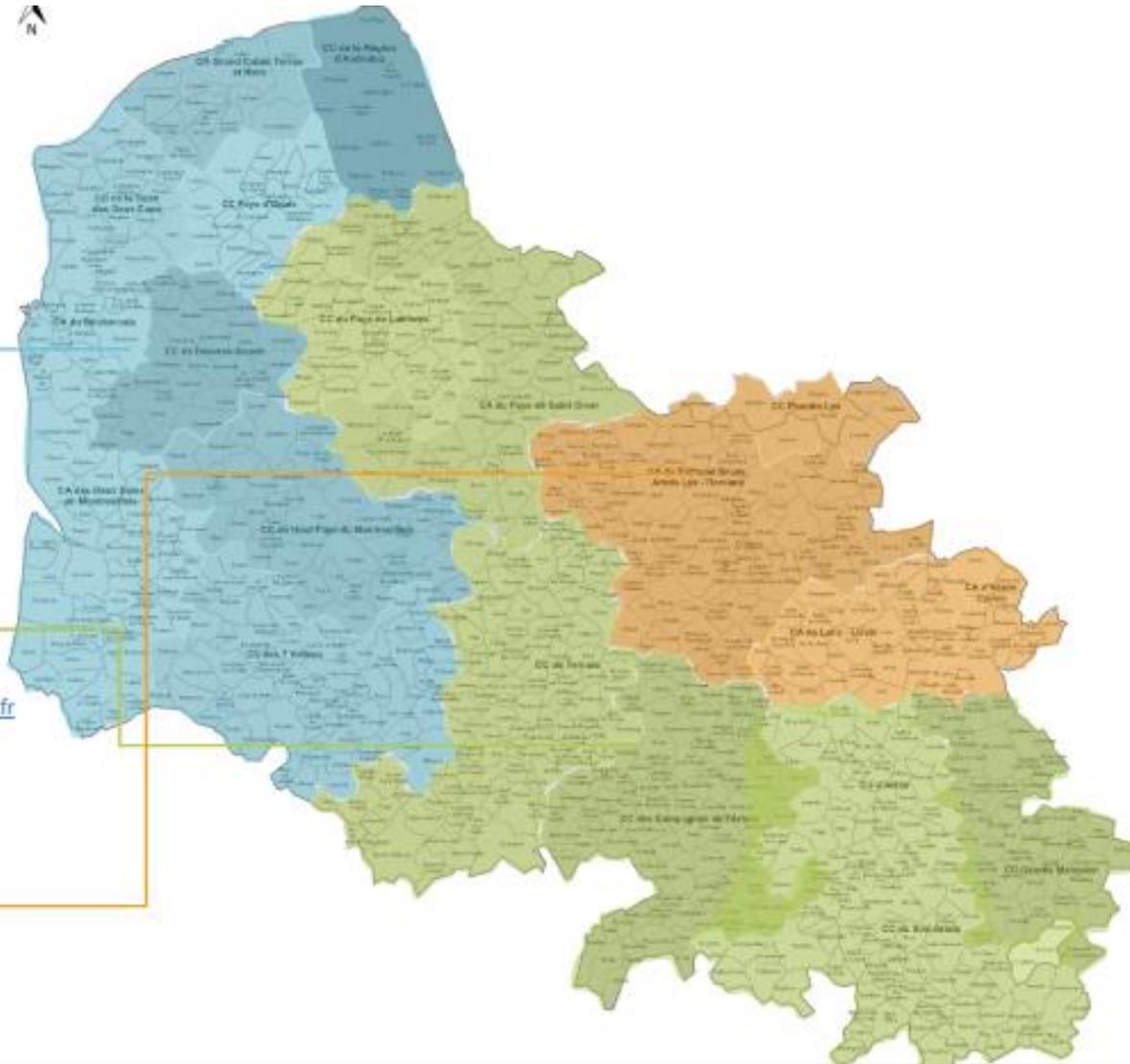
Anne-Sophie Pawlowski

Chargée de Développement Territorial
Anne-sophie.pawlowski@caissedesdepots.fr
06.95.38.83.23



Cécile Eschlimann

Chargée de Développement Territorial
Cecile.eschlimann@caissedesdepots.fr
06.07.14.92.07



A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. It contains the website URL and social media information.

banquedesterritoires.fr



@BanqueDesTerr

